Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260304-202602001-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD

Absents excusés : Mme Florence LE CORFF-BROWN, M. Yann LE BRETON, M. Cyril COUE
Pouvoir : Mme Florence LE CORFF-BROWN à Mme Delphine GUILLO
Date de convocation : 19 février 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21
Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

Délibération n° 2026-02-01
Convention « Chat's l'Heureux »

La convention passée avec l'association « Chat's l'Heureux » arrive à échéance. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le montant de la subvention allouée au titre de la convention pour l'année 2025 : 600 €.
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de renouveler cette convention et propose de fixer le montant de la subvention à 600 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Décide de verser une subvention de 600 € à l'association « Chat's l'Heureux pour l'année 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY * MORBIHAN *